

Fribourg, le 27 février 2023

Communiqué de presse

–

## **Trophées PME 2023 de l'Agglomération de Fribourg : c'est parti !**

**L'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) lance aujourd'hui la nouvelle édition du concours Trophées PME qui vise à faire connaître et à récompenser les entreprises dynamiques et créatives qui enrichissent le tissu économique régional. Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise peuvent faire parvenir leurs dossiers de candidature jusqu'au 22 mai 2023.**

Avec cette quatrième édition du concours Trophées PME, organisé tous les deux ans, l'Agglomération affiche sa volonté de soutenir et promouvoir le développement économique et la création d'emplois dans la région. Les entreprises candidates sont évaluées par un jury sur la base des critères suivants : dynamisme, force créative, pérennité et durabilité, et ancrage régional. Le jury est principalement formé de personnalités des milieux économiques et présidé par un représentant du Comité d'agglomération de l'Agglomération.

Lors de cette quatrième édition, deux prix seront distribués : le *Prix PME* et le *Prix Microentreprise*. La catégorie « microentreprise » est définie comme une nouvelle cible du concours. Elle regroupe les entreprises qui comptent moins de 10 emplois. Les sociétés de service, les commerces et les entreprises artisanales de plus petite taille sont ainsi invitées à se porter candidates dans cette catégorie.

La valeur totale des prix s'élève à CHF 30'000. Elle inclut une présence médiatique, dont profiteront les entreprises finalistes et lauréates. La répartition est la suivante :

- *Prix PME* : CHF 10'000,
- *Prix Microentreprise* : CHF 10'000,
- une large couverture médiatique (notamment les vidéos publicitaires, sites internet, réseaux sociaux et médias) d'une valeur estimée à CHF 10'000.

**Participez maintenant sous : [www.trophees-pme.ch](http://www.trophees-pme.ch)**

Toutes les entreprises établies sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise peuvent participer au concours, indépendamment de leur secteur d'activités. Les dossiers de candidature peuvent être déposés dès maintenant et jusqu'au 22 mai 2023, sur le site internet [www.trophees-pme.ch/fr/inscriptions](http://www.trophees-pme.ch/fr/inscriptions) ou par la poste à l'adresse de l'Agglomération. Le règlement du concours est disponible sur le site internet précité.

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 16 novembre 2023. Il s'agit d'une occasion de mettre en lumière les entreprises exemplaires de la région et de leur permettre de bénéficier d'une reconnaissance officielle des efforts consentis.

### **Renseignements complémentaires :**

Monsieur Pierre-Olivier Nobs  
Membre du Comité d'agglomération et Président du jury du concours  
Tel : 079 752 22 16

Madame Snežana Peiry  
Chargée de la Promotion économique de l'Agglomération de Fribourg  
Tel : 026 347 21 06

### **Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg**

Partant du constat que 41 % des emplois du canton sont basés sur son territoire, l'Agglomération porte ce concours dans le but de valoriser les entreprises dynamiques et de renforcer le tissu économique régional.

Le prix Trophées PME est organisé par la Promotion économique de l'Agglomération, avec le soutien des partenaires principaux suivants : la Banque Valiant, Mazars, Baloise et les TPF. Le concours Trophées PME est également soutenu par l'Union Patronale du canton de Fribourg ainsi que la Chambre de commerce et d'industrie Fribourg. Le jury du concours est principalement formé des représentants des organisations précitées.

Les partenaires média du concours sont les suivants : La Liberté, Freiburger Nachrichten, Radio Fribourg / Freiburg et Frapp.

Plus d'informations sous : [www.trophees-pme.ch](http://www.trophees-pme.ch)